

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 juin 2014 fixant les dates de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière de la session 2015

NOR : *INTS1411532A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 23 juin 2014, les dates de clôture des inscriptions de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) de la session 2015 sont fixées respectivement au :

- mercredi 3 septembre 2014 inclus pour les candidats tenus de se soumettre à l'épreuve de contrôle de niveau ;
- mercredi 1^{er} octobre 2014 inclus pour les candidats accédant directement aux épreuves d'admissibilité ou dispensés des épreuves d'admissibilité ;
- mercredi 19 août 2015 inclus pour les candidats aux mentions « deux-roues » ou « groupe lourd » du BEPECASER.

Les dates des épreuves de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) de la session 2015 sont fixées selon le calendrier suivant pour le tronc commun :

- épreuve préalable de contrôle de niveau : le mercredi 8 octobre 2014, à 13 h 30 (heure légale de Paris) ;
- épreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 19 novembre 2014, à 13 h 30 (heure légale de Paris), l'épreuve orale d'admissibilité est organisée le même jour ou les jours suivants ;
- épreuve d'admission intitulée « contrôle des connaissances » : le mercredi 13 mai 2015, à 13 h 30 (heure légale de Paris), les autres épreuves d'admission sont organisées à compter des jours suivants ;
- épreuve de rattrapage intitulée « contrôle des connaissances » : le mercredi 2 septembre 2015, à 13 h 30 (heure légale de Paris), les autres épreuves de rattrapage sont organisées le même jour ou les jours suivants.

Les dates des épreuves en vue de l'obtention de la mention « deux-roues » ou de la mention « groupe lourd » de l'examen du BEPECASER de la session de 2015 sont fixées comme suit :

- date à compter de laquelle les épreuves sont organisées : le lundi 28 septembre 2015 ;
- date à partir de laquelle les épreuves de rattrapage de la mention « groupe lourd » sont organisées : le lundi 7 décembre 2015.

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces prévues par l'arrêté du 3 mai 2010 modifié relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, doivent être adressés soit à la préfecture du lieu de résidence du candidat, soit à la préfecture du lieu de son centre de formation. Les dossiers doivent être déposés au plus tard à 16 heures le jour de la date de clôture des inscriptions ou transmis par voie postale le même jour, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier de candidature déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.